

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

\*\*\*\*\*  
Séance du 26 février 2008  
\*\*\*\*\*

N° 2008-09

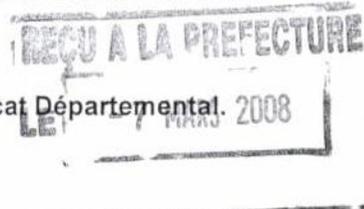
Nombre de délégués en exercice :	17	L'an deux mil huit, le 26 février 2008 à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	20 février 2008	

**Présents :** MM. CAMBON, GUIRBAL, MASSAT, MOIGNARD, MOUNIE, PLAGES, QUEREILHAC, ROUCOLLE, SAULETE et STEIN.

**Absents excusés :** MM. ANDRIEU, ASTRUC, COLLIN, DAGEN, GARRIGUES, NONORGUES et ROSET.

**Assistaient à la séance :** M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),  
M. LARREY (Payeur Départemental),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

**OBJET :** Gestion des déchetteries transférées au Syndicat Départemental. 2008



Le Président soumet aux membres du Comité Syndical deux propositions concernant la gestion des déchetteries transférées au Syndicat Départemental :

### I. Lancement d'une consultation pour le traitement des déchets :

Le Président rappelle que depuis le mois de janvier, 7 déchetteries relèvent du Syndicat Départemental (Nègrepelisse, Lexos, Parisot, Septfonds, Montpezat, Molières et Montaigu).

Trois nouvelles déchetteries devraient se rajouter prochainement : Caussade (point propreté actuel), Beaumont-de-Lomagne et Lavit.

La gestion de ces équipements entraîne le recours à différentes prestations de service pour le traitement des déchets (encombrants, déchets ménagers spéciaux, ...) pour lesquelles il convient de lancer une procédure de consultation.

Le Président propose de l'autoriser à procéder au lancement d'une consultation (appel d'offres ouvert) pour la dévolution des prestations concernant le traitement des déchets issus des déchetteries sur la base d'une double décomposition en lots :

- lots techniques (encombrants, déchets dangereux, ...),
- lots géographiques (par déchetteries).

II. Dépôt en déchetterie des Déchets d'Activités de Soins (DASRI) produits par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Dans le cadre de son activité de secours aux personnes, le SDIS souhaite pouvoir accéder aux déchetteries pour le stockage des DASRI produits par les différents centres de secours.

Il s'agit uniquement d'une activité de stockage qui concernerait les déchetteries suivantes :

- *Déchetterie de Varen* : Casernes de St Antonin Noble Val, de Caylus et de Laguépie,
- *Déchetterie de Caussade* : Caserne de Caussade,
- *Déchetterie de Montpezat-de-Quercy* : Caserne de Montpezat-de-Quercy,
- *Déchetterie de Molières* : Caserne de Molières,
- *Déchetterie de Nègrepelisse* : Caserne de Nègrepelisse, d'Albias et de Monclar-de-Quercy,
- *Déchetterie de Montaigu-de-Quercy* : Caserne de Montaigu-de-Quercy,
- *Déchetterie de Beaumont-de-Lomagne* : Caserne de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit-de-Lomagne.

Les quantités prévisionnelles étant très peu importantes, les collectes auraient lieu 1 fois par trimestre sur 2 sites de regroupement.

Le Président précise par ailleurs que les coûts d'élimination correspondants continueraient d'être pris en charge par le SDIS.

\*  
\*\*

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions du Président,
- autorise le Président à lancer une consultation pour les prestations de traitement des déchets issus des déchetteries,
- approuve la demande du SDIS quant au stockage des DASRI des Centres de Secours et autorise le Président à signer toute convention en ce sens éventuellement nécessaire.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **07 MARS 2008**

ET DE SA PUBLICATION LE **07 MARS 2008**

Montauban, le **10 MARS 2008**

**LE PRÉSIDENT,**

**Jean CAMBON**

*Fait et délibéré,  
Les- jour- mois et an que dessus,*

Le Président,

**Jean CAMBON**

